

**C1.** le 20 Janvier/2003

Monsieur BAUMANN Directeur Départementale La POSTE

*Objet : Demande de réparations sur placements non conformes aux choix préalables*

Conseillers financiers Made Blandin Michele

Made Le Gars Catherine

Référence Multi – option

965 419290 17 /2/E20

965 419965 15/2/E20

Ci joint Photo copie du diagnostique Financier !

Monsieur,

Le 08.02.2001, mon épouse et moi-même nous sommes rendus auprès de vos conseillers financiers en vue d'effectuer un **placement sécurisé**.

Je viens par ce courrier, vous faire-part de mon indignation concernant les placements qui nous ont été préconisés car ils ont généré de fortes pertes. Ils ne correspondent absolument pas au choix qui avait été défini au préalable, à savoir un placement totalement sécurisé, et se trouvent en totale contradiction avec les avantages et garanties qui nous avaient été assuré.

Il s'avère que lors de l'entretien que nous avons eu avec ces conseillers, ces derniers n'ont pas tenu compte de nos aspirations et ont particulièrement fait preuve d'acharnement, d'insistance et légèreté sur la nature de ces placements.

Il apparaît donc, de toute évidence, que nous avons été manipulés de façon abusive, que l'on ait profité de notre ignorance et de notre crédulité pour nous amener à aller dans le sens de ces personnes, plus soucieuses de satisfaire leurs ambitions personnelles, que de pratiquer la déontologie.

Outre le préjudice financier subit à ce jour, je vous fais grâce pour l'instant des conséquences morales et physiques qui ne manqueront pas d'être mis en évidence au besoin.

En conséquence, je vous mets en demeure de restituer les sommes perdues, de revoir les contrats, et de nous proposer un placement sécurisé, comme nous l'avons toujours demandé.

Si ma requête n'est pas prise en considération, je me verrais dans l'obligation de porter plainte auprès du tribunal de grande instance et soyez convaincu de ma détermination à obtenir réparation.

Soyez d'autre part informé que cette affaire sera suivie par l'AFUB.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

PM

**C 2.** Guidel, le 22 février 2003

Monsieur BAUMANN Directeur Départemental La Poste

Objet : Réitération de ma demande de réparation pour placements non conformes aux choix préalables et non-respect des garanties.

*Conseillers financiers :* **Mme Blandin Michèle et Le Gars Catherine**

*Références :* multi-options M. MP            GMO réf. 965 419290 17/2/E20  
  Made MP            GMO réf. 965 419965 15/2/E20

Monsieur,

Je viens de prendre connaissance de votre réponse faisant suite au courrier que je vous ai adressé le 20 janvier 2003 et j'ai le regret de constater que vous n'avez pas du tout saisi le sens ma requête.

Les arguments que vous m'avancez ne correspondent aucunement à mes attentes, et sont de ce fait sans intérêt.

Peut-être me suis-je mal fait comprendre, ou avez-vous été mal informé car vous écrivez à notre sujet "... SICAV que vous avez choisi ..." ; Or, il s'agit là d'une véritable infamie car je vous le répète à nouveau, **nous n'avons pas choisi ce type de placement**. Notre choix a toujours été clairement exprimé : PLACEMENT SECURISE, sur livret A, Codevi et plan d'épargne logement.

### **Comment faut-il vous le dire ?**

Peut-être en attirant votre attention sur les sensibilités notifiées sur le diagnostic financier, chose qui étonnement ne semble pas vous avoir interpellé outre mesure. Peut-être est-ce dû à un moment de distraction ou un simple oubli de votre part, ce qui, vous en conviendrez, en fonction de la gravité de la situation, est plutôt inquiétant !

Au risque de me répéter, sachez qu'au moment de faire le choix du placement, nous avons été trompés et manipulés par vos conseillères qui nous ont bien assurées que ces placements étaient sans risque et ne comportaient que des avantages.

Cet état de fait incombe à présent totalement votre responsabilité, de part la subordination qui vous lie à vos collaborateurs.

**Je vous mets donc en demeure de faire face à ces responsabilités et vous prie de bien vouloir cesser de nous prendre pour ce que nous ne sommes pas.**

**En effet, lorsque au sujet des placements boursiers vous parlez de *placements rentables sur le long terme*, cela frise la provocation, voire le mépris, car vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes âgés d'une soixantaine d'années et que nous n'attendrons pas les cinquante prochaines années pour revoir notre capital boursier revenir au beau fixe : cherchez l'erreur.**

L'erreur, c'est que vous jouez la politique de l'autruche alors que si vous faisiez preuve d'un peu d'objectivité, il devrait vous paraître évident que nous n'avons, à notre âge, aucun intérêt à prendre le moindre risque sur nos économies. C'est d'une logique indiscutable, totalement en accord avec les choix que nous avons toujours fait depuis le début, mais il est vrai, tellement en désaccords avec vos intérêts (...)

Comme si cela ne suffisait pas, vous avez encore l'audace de nous dire, pour reprendre vos propres termes, que ***vous êtes enclin à nous affirmer que ce placement reste intéressant.***

C'est tout à fait illusoire et utopique ! Ce ne sont que des allégations et vous le savez bien. Quant à l'historique de la bourse, elle ne m'intéresse absolument pas. Décidément, avec vous, la provocation n'a aucune limite !!! ... dois-je vous rappeler combien nous avons perdu ?

Plutôt que de vouloir nous faire croire n'importe quoi, donnez-vous la peine de faire le calcul de ce que devait nous rapporter ce placement sur une période de huit ans si notre choix avait été respecté. Vous auriez sûrement une approche plus intuitive de la situation et seriez sûrement plus enclin à reconsidérer votre analyse.

A présent, veuillez je vous prie revoir notre dossier. Apportez-nous une réponse sérieuse, cohérente, qui soit digne de votre position hiérarchique.

Enfin, ayez l'obligeance à l'avenir de cessez de nous considérer comme des ignorants et attardés mentaux.

J'interprète votre réponse comme un simple malentendu, mais n'abusez pas de ma courtoisie. Je suis très opiniâtre et j'entends bien faire valoir mes droits.

Soyez convaincu de ma détermination à les faire reconnaître. Charge à vous d'appliquer vos devoirs et obligations morales.

Je vous accorde une semaine de réflexion à compter de la date de réception de ce courrier. Passé ce délai, si je n'ai pas obtenu un signe positif de votre part, vous devrez en assumer les conséquences.

*Je vous prie de croire, Monsieur, en mes respectueux sentiments et ma haute considération.*

*Monsieur et Madame **PM**.*

---

**C 3.** 6 mars 2003

Monsieur Baumann Directeur Départemental La poste

J'ai bien pris connaissance de votre dernier courrier.

Vous feriez bien à l'avenir de rester prudent et correct en évitant de faire des conclusions hâtives. Commencez par être un peu plus scrupuleux et attentif sur le choix de votre personnel, et de leur moralité avant d'apporter crédit à leurs propos, de faire l'étonné et de généraliser l'ignominie de votre vendeuse !

Dois-je vous remémorer les antécédents de cette conseillère financière en «patrimoine » et les contentieux sur le secteur de Guidel ?

Plutôt que de la reléguer la ou elle risque de perpétrer ses forfaitures, vous auriez été mieux inspiré de lui ôter ses fonctions.

Elle avait des obligations de conseils et de mise en garde, je ne puis qu'être étonné à mon tour, qu'elle n'en ait jamais fait état, la motivation première étant de nous inciter absolument à nous faire dévier de notre choix initial en se gardant bien de nous exposer clairement les risques encourus, malgré nos fréquents rappels à ce sujet

Sachez que nous sommes des personnes honnêtes et de bonne foi. Ne vous avisez plus jamais d'en douter.

L'opportunité de régler ce contentieux de façon équitable vous a largement été offerte.

Vous avez choisi le subterfuge et la mauvaise foi plutôt que d'admettre la faute et reconnaître l'indélicatesse.

A votre aise.

Bien respectueusement. **PM**.

